

## COULMIERS RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 19 JANVIER 2017 AU 18 FEVRIER 2017

**Un acte simple, un geste civique utile à tous !**

**1. Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous pour vous recenser.**



### 2. Vous répondez à l'enquête de recensement

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser, votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser des documents papiers.

#### **Vous répondez sur internet.**

Cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne » sur la page d'accueil du site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr). Connectez-vous à l'aide des identifiants figurant sur la notice remise par l'agent recenseur. Ensuite, remplissez le questionnaire en vous laissant guider. N'oubliez pas de valider votre questionnaire ; si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.

#### **Vous ne pouvez pas répondre en ligne.**

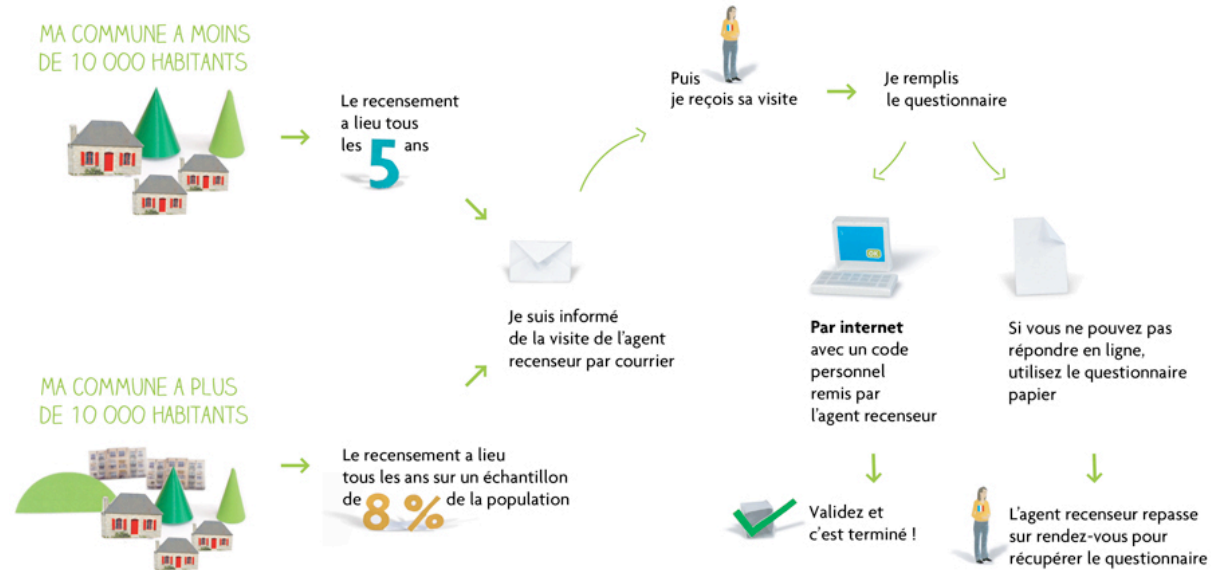
L'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer. Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. A un moment convenu avec vous, l'agent recenseur viendra les récupérer. Vous pouvez également les renvoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

### 3. Pour connaître les résultats de l'enquête

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le [site de l'Inse](http://le-recensement-et-moi.fr)



## COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?



## LE RECENSEMENT EN LIGNE, DES AVANTAGES POUR TOUS



### COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 **Rendez-vous sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)** et cliquez sur

**ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE**

- 2 **Saisissez vos codes d'accès personnels** qui se trouvent sur la notice remise par l'agent recenseur.

Faites-vous recenser en ligne sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)  
LPEKD66  
Mthab73

- 3 **Entrez ensuite les informations** de votre logement renseignées par l'agent recenseur. Elles se trouvent également sur la notice.

À remplir par l'agent recenseur et à recopier sur le questionnaire en ligne

|               |   |         |   |   |   |
|---------------|---|---------|---|---|---|
| 0             | 1 | 0       | 3 |   |   |
| Rue ou numéro |   |         |   |   |   |
| 0             | 1 | 4       | 0 | 0 | 5 |
| Boite A       |   | Boite B |   |   |   |

- 4 **Répondez au questionnaire** Vous serez guidé à chaque étape.

- 5 **Validez et c'est terminé !** Envoyer les questionnaires

### ON A TOUS À Y GAGNER

#### Pour vous



- Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec l'agent recenseur pour le retour des documents
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

**TOP SECRET**

#### Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

#### Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- Plus de 3,4 millions de personnes ont répondu en ligne en 2015 soit 31 tonnes déjà économisées !
- Un recensement moins coûteux